

STRUCTURER UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'exemple inspirant
des Quick-Wins

Actions rapides et efficaces pour réduire les consommations d'énergie : ajuster le besoin à l'usage. Trajectoire vers les objectifs 2030 du Décret Tertiaire.



Contexte des Quick-Wins

Les établissements de santé des Pays de la Loire doivent candidater pour bénéficier de l'accompagnement gratuit du **dispositif ETE (Efficacité Transition Énergétique)**. Grâce à la méthodologie développée par la MAPES, cet accompagnement a été étendu et **appliqué à l'échelle nationale**.

Pour **candidater**, ces établissements transmettent leurs **données énergétiques**, incluant les consommations, les factures et les équipements et, **échanger avec un Conseiller en Maîtrise de l'Énergie (CME)**.



Les bénéfices clés des Quick-Wins

15-25 % d'économies d'énergie grâce aux Quick-Wins, dont **5 % avec la sensibilisation des équipes**.

Coût d'investissement : **très faible ou nul**.

Pour aller plus loin !



Top 10 des actions Quick-Wins

1. Réglage du chauffage
2. Réglage de la climatisation
3. Réglage de la ventilation
4. Réglage de l'éclairage intérieur
5. Réglage de l'éclairage extérieur
6. Passage progressif aux LED
7. Calorifugeage des réseaux linéaires
8. Calorifugeage des points singuliers
9. Optimisation du fonctionnement des hottes
10. Organes hydrauliques performants

LES QUICK-WINS EN 3 ÉTAPES

Étape 1 – Dynamique commune Direction-Maintenance-CME

Collaboration clé entre :

- La Direction : décideurs et porteurs du projet.
- La Maintenance : responsables techniques.
- Le CME : expert en énergie pour le diagnostic et le suivi.

Objectif commun : Structurer une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique autour :

- D'un plan d'actions Quick-Wins.
- D'une sensibilisation des usagers.
- D'un suivi énergétique régulier.

Étape 2 – Mise en place du plan d'actions Quick-Wins

Actions concrètes :

État des lieux :

- Visite et analyse du site par le CME.
- Pose de sondes pour mesurer températures et consommations.

Analyse : étude des consommations actuelles et des factures énergétiques.

Planification : élaboration d'un plan d'actions adapté.

Étape 3 – Suivi énergétique

Processus de suivi :

Réunion de restitution : présentation du plan d'actions à la Direction et aux équipes.

Points d'avancement tous les 2 mois :

- Suivi des résultats avec le CME.
- Collaboration avec le prestataire de maintenance externe pour les évolutions nécessaires.
- Ajustement des actions.

Liens :

